

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 février 2025

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers absents : 3  
Nombre de pouvoirs : 6  
Date de la convocation : 6 février 2025

**Etaient présent(e)s :** M. Thierry DAYRE - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

**Pouvoirs :**

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER  
M. Pascal LANTHEAUME, pouvoir à M. Pierre COMBES  
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Thierry DAYRE  
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN  
M. Christian CARRERE, pouvoir à M. Roger VIARSAC  
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

**Excusés :** M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - Mme Jocelyne AUDIBERT

**Absente :** Mme Anne TAILLEUX

**Est désigné comme Secrétaire de séance :** M. Patrick CATHENOZ

#### 2025-02-06 / AFFAIRES FINANCIERES EXONERATION DE LA CFE AU BENEFICE DES LIBRAIRIES LABELLISEES

**RAPPORTEUSE :** Mme Odile PILOZ

Par courrier daté du 29 novembre 2024, la Municipalité a été saisie d'une demande d'exonération de la CFE au bénéfice de « La Librairie de l'Olivier », située 8 place de la Libération à Nyons.

Cette requête est motivée par l'obtention du label de Librairie Indépendante de Référence (LIR) pour les années 2025, 2026 et 2027 qui permet à l'établissement ainsi labellisé de prétendre à bénéficier d'une exonération de la cotisation de CFE, conformément aux dispositions de l'article 1464-I du Code Général des Impôts.

Cette exonération de la CFE est conditionnée à une délibération de la commune et pourra s'appliquer à compter de l'année suivant le vote de la délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

**POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** cette exonération de la CFE au bénéfice des librairies labellisées de Nyons qui disposent au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition du label Librairie Indépendante de Référence (LIR).
- **DE DIRE** que cette exonération interviendra à compter de l'imposition 2026 pendant toute la durée de l'obtention du label.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Patrick CATHENOZ  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS



R